

DÉPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BÉTHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le quatorze avril deux mille vingt-six, soit treize jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Délibération
N°2026CM28

Demande de subvention au
Département du Pas-de-
Calais au titre du soutien
aux écoles de musique
municipales

Convocation du
14 avril 2026

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, ~~Claudie MARTEL~~, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, ~~Didier FATOU~~, Stéphane LOUCHART, Alain DIENI, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothee HAUER, ~~Emilie MALAQUIN~~, Delphine LECOCQ.

Absent(e)s :

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Claudie MARTEL pouvoir à Isabelle VANELLE, Aimé ROUSSEY pouvoir à Frédéric DISSAUX, Didier FATOU pouvoir à Betty BEN, Emilie MALAQUIN pouvoir à Philippe SCAILLIEREZ

Secrétaire de séance : Dorothee HAUER

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2026 approuvé lors de la présente séance,

Nombre de conseillers
en exercice :
23

Considérant que la commune assure le fonctionnement d'une école de musique municipale,
Considérant qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Département du Pas-de-Calais au titre de la politique culturelle,
Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de ce soutien financier,

Conseillers présents :
19

Le Conseil Municipal,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 21 avril 2026 et sur proposition de Monsieur le Maire,

DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré :

De solliciter auprès du Département du Pas-de-Calais une subvention pour le fonctionnement de l'école de musique municipale au titre de l'année 2026.

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention relatif au dispositif « Établissements / Écoles de musique, danse, théâtre hors classement d'État (public) », et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance

Dorothee HAUER



Philippe SCAILLIEREZ